

COMMISSION SERVICES ET MOBILITES

Compte rendu de réunion du 28/06/2021

Date : Lundi 28/06/2021 **Horaires :** de 18h à 20h

Lieu de réunion : Visioconférence

Sous la présidence de : Sabine Boudou-Ourliac

Destinataires : membres de la commission

Document transmis : Lien vidéo visio conférence.

Présents : Sabine BOUDOU OURLIAC, Thierry ASTOULS, Serge BISMUTH, Dominique DECLERCQ-PUYPE, Catherine MANUEL, Sylvie GRAVIER, Philippe MARTIN, Jean DENEUVE, Emmanuelle SUBSOL

SYNTHESE DES ECHANGES

A voir ou à revoir : L'intégralité de la commission en visio-conférence est visible via le lien suivant :

<https://vimeo.com/607273086>

Marylène VALES, Chargée de mission développement durable pour le Collectif Vivre Ensemble Durablement à Ayen en Corrèze nous a présenté le dispositif « **Ecosyst'M** ».

Vidéo de présentation du dispositif :

<https://youtu.be/f8vV7MLNQng>

Site internet :

<https://www.collectif-vivre-ensemble-durablement.com/covoiturage-ayen>



L'équipe de **Mobili'Terre** (composée de Steven BROCHEN, Arilala et Mathys, 2 jeunes volontaires en service civique), nous a présenté le travail en cours sur la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois. Objectif : Mettre en œuvre de solutions de mobilités durables adaptées au territoire et aux besoins de ses habitants.

Serge BISMUTH a évoqué la question de l'accès aux services de santé.

Les membres de la commission ont ensuite continué leur travail de débroussaillage des thèmes exploratoires de la commission.



L'itinérance des services (crèche notamment), les tiers lieux et les systèmes de covoiturage avec indemnisation des bénévoles sont 3 thématiques pour lesquelles les membres de la commission souhaitent aller plus loin en organisant des visites sur le terrain.

Le travail de la commission est suspendu en l'attente de la rencontre du 28 septembre entre les élus du bureau du Pôle Territorial et les membres du bureau du Conseil de Développement qui aura pour objectif de préciser les orientations stratégiques retenues en lien avec le projet de territoire. Une fois ce cadre fixé, les commissions pourront affiner leurs travaux sur les thématiques identifiées.